

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GASTINES

DU 20 JUIN 2024

Convocation du 12 Juin 2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt juin à 20 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de Gastines, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie de Gastines en séance publique sous la présidence de Mr Christian BERSON, Maire.

Nombre de Membres :

En exercice	10
Quorum	6
Présents	9
Absent	1

Présents : Mr Christian BERSON, Mme Elisabeth JEANDEL, Mme Angélique GICQUEL, Mr Pascal BRETON, Mr David FURON, Mme Christiane CHERRUAU, Mr Francis GRENIER, Mr Jean-Claude MORILLON et Mr Hubert LOUAISIL.

Absent excusé : Mr Michel DEVY.

Mme Elisabeth JEANDEL a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1- Participation demandée par la commune d'Argentré-du-Plessis (35) pour frais de scolarité 2023/24
- 2- Maintenance du défibrillateur
- 3- Devis pour pose de gouttière sur toiture de l'église
- 4- Demande de subvention départementale au titre du contrat de territoire
- 5- Devis peinture signalisation routière
- 6- Elections législatives
- 7- Repas des aînés

N° 10/2024

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE ARGENTRE-DU-PLESSIS ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de la participation demandée par la commune d'Argentré-du-Plessis pour les frais de fonctionnement de l'école publique Jean-Louis Etienne.

A la rentrée 2023, le montant est fixé à 1231 € pour un enfant de maternelle et 423 € pour un enfant en élémentaire.

Vu le Code de l'éducation,

Considérant les effectifs de la rentrée scolaire 2023/2024, totalisant 1 enfant en maternelle, domicilié à Gastines au titre de sa garde alternée à 50%,

Le montant demandé est de $1231 \times 50\% = 615.50$ €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour verser une participation de 615.50 € au titre des frais de fonctionnement de l'école publique d'Argentré-du-Plessis.

CONTRAT DE MAINTENANCE DU DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de contrat de maintenance du défibrillateur installé près de la mairie dans l'ancienne cabine téléphonique.

Ce contrat proposé par CardiOuest assure un contrôle annuel sur site et une assistance 6J/7 pour un coût annuel de 100 € HT. Le remplacement des pièces (électrodes, piles) n'est pas compris. M. le Maire précise que l'agent communal réalise régulièrement un contrôle visuel et une vérification des dates de péremption. Il faudrait voir avec lui s'il y a nécessité de conclure un contrat de maintenance. Les élus décident de reporter la décision.

N° 11/2024

TRAVAUX SUR TOITURE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour le remplacement de gouttière sur la partie nord de la toiture de l'église :

Entreprise Boishus de La Roë : 2069.60 € HT

Entreprise Renaudier de Cuillé : 2489 € HT

Il précise que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental au titre des contrats de territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

RETIENT le devis de l'entreprise Boishus de La Roë, le moins disant, d'un montant de 2069.60 € HT soit 2483.52 € TTC.

N° 12/2024

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES CONTRATS DE TERRITOIRE POUR LES TRAVAUX SUR L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le département des contrats de territoire sur la période 2023-2028. La dotation communale est calculée sur la base de 5 € par habitant, bonifiée de 1 € par habitant si le projet présenté peut être qualifié « bas carbone » c'est-à-dire avec des objectifs environnementaux et climatiques.

Pour Gastines la dotation minimum est de 5357 € et maximum 6372 € (si projet bas carbone). Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux.

La dotation non consommée au 31 décembre 2025 pourra être transférée sur la deuxième période 2026-2028.

Au titre des contrats de territoire, le département interviendra au taux maximum de 50% du montant HT. Il sera possible de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80% du montant HT.

Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de la dotation communale au projet de travaux sur l'église et d'installation de cuves de récupération d'eau de pluie.

Description du projet

Remplacement de la gouttière sur la partie nord de la toiture de l'église

Installation de cuves de récupération d'eau de pluie.

Calendrier prévisionnel des travaux

4^{ème} trimestre 2024

Moyens déployés pour justifier le caractère bas carbone

Gestion de la ressource en eau : installation de cuves de récupération d'eau de pluie.

Estimation et plan de financement

Coût des travaux HT : 2800 €

Subvention du département CT (50% max) : 1400 €

Reste à charge pour la commune : 1400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet et le plan de financement présenté,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention de 1400 € auprès du département de la Mayenne au titre des contrats de territoire,

AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Informations diverses

Permanence pour les élections législatives du 30 juin et 7 juillet 2024.

Le repas des aînés aura lieu le samedi 14 septembre 2024.

Dossier Charbeaux (locataire) : l'audience devant le juge des contentieux a eu lieu le 18 juin 2024. Le délibéré est prévu le 27 août 2024.

Le Maire fait part du courrier de la Fabrique des 12 clochers daté du 22 avril 2024, contestant la démolition de la Croix du cimetière. Les élus décident de recueillir l'avis des gastinais à propos des travaux réalisés dans le cimetière.

Le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Pays de Craon a été remis aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Le Maire déclare la séance close à 21 heures 30 minutes.

Le secrétaire de séance